

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël, CLEENEWERCK Marie, MESER Delphine, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, CAULIER Albert, REGOST Claude, CARON Patrice, MERLIER Christophe, CARON-THOREL Magali

Absents représentés : Mme MACREZ Christelle par Mme RETAUX Annabelle
M. PRUVOST Francis par M. MERLIER Christophe

Absent non représenté : M. GERMAIN Patrick

Secrétaire de séance : Mme RETAUX Annabelle

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements de la famille WOETS pour les fleurs offertes lors du décès de M. WOETS José et de la famille GISLAIN pour les fleurs offertes lors du décès de M. GISLAIN Roger.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Chaque conseiller a reçu un exemplaire de la charte de l' élu local.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Suite à la démission de Mme LARIDAN Sophie, le Conseil Municipal procède à l'installation du 1^{er} conseiller municipal suivant sur la liste : M. MERLIER Christophe.

AVIS ENQUETE PUBLIQUE BRASSERIE DE SAINT-OMER

La Brasserie de St-Omer a déposé auprès de la Sous-Préfecture un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour un projet de création et d'exploitation d'un entrepôt logistique de 14 750m². Ce dossier fait l'objet d'une enquête publique depuis le 29 juin (et jusqu'au 29 juillet). Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet avant le 13 août 2020.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

DELEGUES CNAS

M. le Maire explique au conseil municipal le fonctionnement et le but du CNAS.
Mme RETAUX Annabelle est désignée déléguée élu
Mme VANPOULLE Aurélie reste déléguée agent.

DELEGUE FDE 62

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de désigner un délégué à la FDE 62.
M. REGOST Claude est désigné délégué FDE 62.

DELEGUE PARC NATUREL REGIONAL

Suite aux élections municipales, le Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale doit renouveler les membres de son assemblée du territoire. Conformément aux statuts du syndicat mixte, chaque commune dispose d'un représentant à l'Assemblée. A l'unanimité Mme CARON-THOREL Magali est désignée déléguée au parc naturel.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA CCID

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale

La CCID est composé : du maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double.

Sont installés commissaires titulaires : Mme MESER Delphine, M. LANVIN Emmanuel, M. CAULIER Albert, Mme CARON-THOREL Magali, Mme CLEENEWERCK Marie et M. REGOST Claude.

Sont installés commissaires suppléants : M. VANPOULLE Jean-Noël, Mme BLANQUART Corine, M. CARON Patrice, M. GERMAIN Patrick, Mme RETAUX Annabelle, M. MERLIER Christophe.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CAO comprend des membres à voix délibérative et des membres à voix consultative.

Pour une commune de – de 3 500 habitants : le Maire ou son représentant, 3 membres titulaires au sein du conseil municipal, 3 membres suppléants au sein du conseil municipal.

Sont élus membres titulaires : M. VANPOULLE Jean-Noël, Mme BLANQUART Corine, M. LANVIN Emmanuel.

Sont élus membres suppléants : M. CAULIER Albert, M. CARON Patrice, Mme CLEENEWERCK Marie.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Les collectivités assument la charge financière de la protection sociale des agents, notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité : elles continuent de verser les salaires des agents en incapacité physique. Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en terme de coût et de délai de remboursement. Après comparaison de différents taux proposés, le conseil municipal décide de choisir le contrat groupama, franchise à 15 jours, avec uniquement les garanties principales.

CREATION ET INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque conseiller avait au préalable à la réunion donné ses volontés pour faire partie des commissions communales. Création d'une commission environnement, transition énergétique, développement durable. Le tableau annexé est ainsi validé par le Conseil Municipal.

Toutefois il est précisé que si un conseiller souhaite dans quelques temps intégrer une commission dont il ne fait pas partie pour l'instant cela reste possible.

INDEMNITES DES ELUS

Le conseil municipal doit fixer le taux des indemnités du maire et des adjoints.

Ce calcul se fait sur la valeur de l'indice brut 1027. La population à prendre en compte pour les indemnités est la population totale pour toute la mandature 2020-2026, soit pour notre commune population de 1 000 à 3 499.

Les taux votés par le conseil municipal sont à l'unanimité :

- 44.4% de l'indice 1027
- 15.2% de l'indice 1027

Ces taux seront applicables à compter du 4 juillet 2020 (date de l'installation des élus)

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration. L'élection et la nomination, des membres de ce conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration.

C'est au conseil municipal de fixer le nombre de membres sans que celui-ci ne puisse dépasser le nombre de 16 (maxi 8 élus et 8 non élus).

Il est décidé à l'unanimité de fixer le nombre à 16.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif et compte de gestion 2019 se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (2018)		108 601.54€		230 928.43€		339 529.97€
Part affectée à l'investissement	75 280.26€				75 280.26€	
Opérations de l'exercice		133 025.65€	5 377.72€		5 377.72€	127 647.93€
TOTAUX	75 280.26€	241 627.19€	5 377.72€	230 928.43€	80 657.98€	472 555.62€
Résultat de clôture (2019)		166 346.93€		225 550.71€		391 897.64€

○ Excédent de financement (investissement) : 225 550.71€
Restes à Réaliser DEPENSES : 421 136.94 €

➤ Soit un besoin total de financement de 195 586.23€

○ Affectation de l'excédent de fonctionnement :
- 166 346.93€ au 1068 (recette d'investissement)

Il est voté avec 12 votes pour et 2 abstentions.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toutes les demandes de subventions des associations sont étudiées. Les conseillers donnent leurs avis qui sont repris dans les tableaux en annexe.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif est équilibré et voté à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement : 545 483.00 €

Investissement : 719 503.46 €

DIVERS

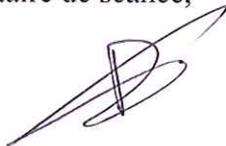
- Acquisition foncière

Le Département va réaliser l'aménagement du projet Véloroute Voie Verte « Eurovélo n°5 » au territoire des communes de Wittes, Blaringhem, Wardrecques, Campagne lez Wardrecques et Arques. Pour cela, l'acquisition amiable de l'emprise foncière est nécessaire. Le conseil municipal approuve la cession au prix fixé (1€ symbolique).

- A la demande de l'organisateur M. le Maire informe les conseillers que pour le moment la brocante du 15 août est en suspens. La Sous-Préfecture attend le prochain décret.
- Un conseiller municipal demande des nouvelles d'un agent en arrêt depuis plusieurs mois. M. le Maire l'informe que son arrêt est prolongée jusqu'au 10 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h05.

Le secrétaire de séance,



Annabelle RETAUX

Le Maire,



Benoit AGEORGES